

Nom et groupe :

Cahier de textes préparatoires

Protéger le français au Québec : nécessaire ou non?



La francophonie, c'est un vaste pays, sans frontières. C'est celui de la langue française. C'est le pays de l'intérieur. C'est le pays invisible, spirituel, mental, moral qui est en chacun de nous.

Gilles Vigneault

La nation québécoise, c'est des personnes de toutes origines et de différentes langues maternelles. Le français, c'est la langue commune.

Louise Harel

Urgence de se décoloniser.
Et ce faisant, la langue va aussi se décoloniser.

Gaston Miron

Quand nous défendons le français chez nous, ce sont toutes les langues du monde que nous défendons contre l'hégémonie d'une seule.

Pierre Bourgault

Notre langue est-elle trop familière?



Le débat sur la qualité du français des Québécois est permanent. « Plus qu'à taper sur une rondelle avec un bâton, écrivait la linguiste Marty Laforest dans son excellent *États d'âme, états de langue* (Nota bene, 2006), le véritable sport national des Québécois consiste à parler de la langue. » Dans le dernier demi-siècle, les frondes les plus retentissantes à cet égard sont venues des regrettés Frère Untel et Georges Dor. Le discours est connu : les Québécois parlent mal et ne sont pas à la hauteur du modèle français. On ajoute souvent à ce constat l'idée que

cette incompétence pourrait, à long terme, entraîner la disparition du français au Québec. Ce discours est-il juste?

Savante linguiste, Anne-Marie Beaudoin-Bégin (AMBB) entend le contester dans *La langue rapaillée*. Combattre l'insécurité linguistique des Québécois, un brillant essai que son préfacier Samuel Archibald présente, à raison, en faisant un clin d'œil au titre d'un classique de la linguiste Marina Yaguello, comme un « Catalogue des idées reçues sur la langue québécoise ».

Menace

Une de ces idées reçues est justement celle selon laquelle la principale menace qui pèse sur le français au Québec ne serait pas tant la force de l'anglais que la mauvaise qualité de notre français. AMBB la démolit en deux coups de cuillère à pot. « Une langue, écrit-elle en rappelant une vérité méconnue, ne disparaît pas quand elle s'éloigne de la norme prescriptive, elle disparaît quand elle n'est plus utilisée, point. »

Par conséquent, précise-t-elle, « ce ne sont pas les puristes qui ont maintenu le français au Québec ». Ce sont les femmes, en faisant des enfants, notamment à l'époque de la Revanche des berceaux, et la loi 101, en faisant du français la langue de l'école, du travail et de l'administration publique, en permettant donc, explique la linguiste dans une belle formule, « l'aspiration au bonheur en français » au Québec. La sauvegarde d'une langue, en d'autres termes, est d'abord une affaire de statut et d'usage, et non de respect de la norme. La leçon est claire, historiquement vérifiée, mais jamais retenue. Son rappel est donc plus que bienvenu.

Qu'en est-il, maintenant, de la qualité de notre langue? Pour répondre à cette question, AMBB nous convie à un petit cours de linguistique. La plupart des discours sur la langue, explique-t-elle, relèvent de l'approche prescriptive, qui consiste à se fonder sur une norme (dictionnaires, grammaires) pour accepter ou refuser certaines formes. En tant que science, la linguistique privilégie plutôt l'approche descriptive, qui consiste à colliger les formes existantes et possibles, sans jugement de valeur.

« Les linguistes descriptifs, précise toutefois AMBB, reconnaissent l'importance de la norme prescriptive », c'est-à-dire du français soigné, mais ils s'opposent à la confusion entre langue standard et langue. Ils expliquent qu'il est dans la nature même de toute langue de comporter des variétés (soutenue, neutre, familière et populaire) et que la norme n'est pas intrinsèque à la langue, donc

immuable, mais est plutôt un fait social soumis à des variations géographiques (« dîner » n'a pas le même sens ici qu'en France), temporelles (le « moé » prestigieux de Louis XIV est devenu populaire), situationnelles (la même personne modifie son registre selon qu'elle discute entre amis ou qu'elle donne une conférence) et socio-économiques (le juron d'un ouvrier n'a pas nécessairement une connotation agressive).

La familiarité

Ce que veut montrer AMBB, c'est qu'il n'y a pas une langue française, qui devrait être la même en tout temps et en tout lieu, mais des langues françaises. Les divers registres ont des rôles sociaux distincts : le registre soigné s'applique à des situations officielles et le registre familier aux situations informelles. Une analogie avec le rôle des vêtements sert d'illustration : dans un gala, on ne s'habille pas comme chez soi. Peut-on dire pour autant que les vêtements d'intérieur, moins chics, sont condamnables?

Les jugements sévères portés sur la qualité de notre langue s'expliqueraient, selon AMBB, par une méconnaissance de ces vérités linguistiques. Nous aurions, au Québec, la fâcheuse tendance à condamner les manifestations du registre familier, au nom d'une norme considérée comme un absolu. Ce refus de la variation, suggère la linguiste, serait la cause de notre insécurité linguistique et aurait un effet pervers : ce sentiment de ne jamais être à la hauteur entraînerait un décrochage (« trop complexe de respecter la norme, j'abandonne ») et un désir d'anglais.

La démonstration est énergique, instructive et solide. Elle fait toutefois l'impasse sur un élément important. S'il importe, en effet, de reconnaître la valeur du registre familier (dans la mesure, cependant, où il s'inscrit dans le génie du français; tout accepter en bloc, comme le suggère AMBB, même les anglicismes et les calques, confine à un laxisme conduisant à négliger le souci de la langue), il importe tout autant de rappeler la nécessité de maîtriser le registre soigné, dont l'élégance et la précision sont irremplaçables.

Utiliser le registre familier à l'oral, AMBB a raison de l'écrire, ce n'est pas dégrader la langue française, mais ne pas avoir accès au registre soigné, de même que ne pas maîtriser le code standard à l'écrit, reste une manifestation de pauvreté linguistique trop répandue au Québec. La familiarité est une belle vertu québécoise, mais ça ne doit pas être la seule.

Louis Cornellier, *Notre langue est-elle trop familière?* Le Devoir,

<http://www.ledevoir.com/culture/livres/440115/notre-langue-est-elle-trop-familier>, 16 mai 201

Protection de la langue - L'avenir du français est encore fragile

Depuis deux siècles et demi, notre peuple a préservé envers et contre tous l'essentiel de ses acquis culturels et linguistiques et la maîtrise au moins partielle de son développement.

À trois reprises (1996, 2000, 2004), au congrès d'un parti auquel j'adhère encore – au nom d'une vieille espérance au bord de la lassitude –, les dirigeants du Parti québécois écartaient la proposition de militants visant à faire du français la langue d'enseignement obligatoire jusqu'au cégep inclusivement. S'il faut en croire les augures, je me réjouis que le prochain congrès du PQ adopte une résolution parrainée par Pierre Curzi, élargissant aux cégeps les dispositions de la loi 101.

J'ai l'armure bosselée par des décennies de duels et de combats dans l'arène de la défense de la langue française. J'ai fait ce que dois, quitte à en payer le prix. « On ne paie jamais trop cher le privilège d'être son propre maître », écrivait Kipling. Des forces irrésistibles venant du fond de notre histoire m'ont toujours porté à monter au créneau dès lors que je sentais la langue de mes pères et mères menacée, soit par les malfrats de l'assimilation, soit par des députés égarés et pusillanimes, soit par des accommodements raisonnables d'un interculturelisme corrosif et dissolvant de notre identité nationale. Depuis deux siècles et demi, notre peuple a préservé envers et contre tous l'essentiel de ses acquis culturels et linguistiques et la maîtrise au moins partielle de son développement.

Je ne suis pas de ceux qui tiennent notre culture pour passéiste. Nos pères et mères, nos enseignants, nos curés, nos paysans et travailleurs ont fait ce que nous sommes. Ils sont la mémoire de notre histoire. Ils ont bien œuvré pour la suite du monde. Résistants, bien avant que le mot fasse fortune, ils ont permis malgré la soumission imposée à une couronne étrangère que le Québec conserve sa langue, sa cohérence, sa dignité nationale et ses chances d'avenir.

Le « bill 63 »

Il y a 41 ans, en novembre 1969, l'Assemblée nationale du Québec était saisie d'un projet de loi visant en fin de compte à bilinguiser le Québec. Je fus alors le premier député à démissionner du parti sous lequel j'avais été élu afin de mieux combattre cette proposition de loi suicidaire pour l'avenir du peuple québécois. Quelques jours après, René Lévesque venait m'épauler. Trois autres députés, deux du parti gouvernemental, l'Union nationale, et l'autre dont je ne sais plus quelle étiquette constituèrent ce que j'ai alors qualifié d'« opposition circonstancielle » pour faire échec à cet avatar maudit de législation linguistique.

Pendant que des dizaines de milliers de personnes manifestaient dans les rues de la Vieille Capitale, nous étions une poignée à nous opposer à une loi scélérate contre un Parlement benêt, insensible aux dangers du bilinguisme. Le pire est que nos collègues étaient de bonne foi! À cette époque, qu'est-ce qu'on m'a rebattu les oreilles, tant et plus sur les vertus de l'incitation, de l'attentisme, de la gentillesse, de l'apaisement, de la persuasion et toute autre procrastination de même farine. La ritournelle n'a pas cessé. C'est-à-dire, ce genre de discours inspiré de la vulgate coloniale, fédéraliste et assimilateur qui nous reproche d'exister et nous culpabilise d'être ce que nous sommes.

Objet d'inquiétude

Au crépuscule de ma vie, j'en ai toujours ras le bol d'un discours de soumis et de vaincus qui nous invite infailliblement à remettre à des lendemains incertains et de plus en plus lointains des mesures d'urgence qui doivent être prises aujourd'hui. Les assimilateurs se réjouissent de nous voir tomber dans le piège de la concession, de la mollesse et de l'indifférence. Ils sont d'une époque où la prude Albion était maîtresse du monde. Ses enfants vinrent en Amérique, entrèrent en rébellion à propos d'une histoire de thé, et à partir d'une dizaine de colonies éparpillées édifièrent la plus grande puissance économique du monde. Hors de la langue anglaise, point de salut. E pluribus unum.

Quarante ans après le « bill 63 », je ne suis pas moins inquiet, voire angoissé devant l'avenir de notre langue, devant la laborieuse et difficile intégration de la majorité des immigrants au Québec.

Il faut renforcer la loi 101 dans les domaines de l'enseignement, de l'affichage, de l'ensemble de l'administration publique et parapublique. Il faut assurer le plein rayonnement de notre langue nationale sans peur et en étant indifférents aux calculs de groupes, personnes, coteries, intellectuels prébendés, coalitions, financiers, lèche-partis centralisateurs, croque-mitaines du fédéralisme canadien, assimilateurs et niveleurs de haut vol qui ne répugneront à aucune manœuvre pour nous maintenir en tutelle et qui feront tout pour que nous ne soyons pas maîtres chez nous. Cette engeance exécrable nous a donné une jolie leçon de démocratie en volant le référendum de 1995. Pour avoir dit la vérité, un de nos hommes politiques les plus respectés et respectables, Jacques Parizeau, s'est vu honni par les chapelles soumises et bien-pensantes de la rectitude et de l'aplatissement.

Purs et durs

Notre situation de minoritaires, voisins de la plus grande puissance assimilatrice économique et culturelle du monde, commande courage, volonté et fermeté. « Entre le fort et le faible, c'est la liberté qui opprime, mais c'est la loi qui affranchit », disait Lacordaire. Je ne suis pas peu fier, lorsqu'il s'agit de préserver l'essentiel de ce que nous sommes, c'est-à-dire le référent essentiel de notre nation, de me ranger dans ce que les chroniqueurs de la politique appellent les « purs et durs », par opposition sans doute aux impurs et mous, velléitaires, frileux, pusillanimes, la plupart vivant en serre chaude dans des milieux relativement protégés contre l'envahissement de l'anglais et ne mesurant pas dans la vie concrète des Montréalais qui, eux, voient dans leur métropole, dans la deuxième ville de civilisation de langue française du monde, la déchéance de leur propre langue.

Churchill disait de Chamberlain et de Daladier, dirigeants de l'Angleterre et de la France en 1938, qu'ils avaient sacrifié leur honneur devant Hitler, pensant obtenir la paix en lui accordant concession sur concession. Résultat : ils n'obtinrent pas la paix, mais eurent à la fois la guerre et le déshonneur. Les Québécois doivent éviter le harakiri linguistique. L'action doit être prompte, ferme et vigilante. Pour jouir d'une tranquillité illusoire, pour ne pas ouvrir la « canette à vers » des débats sur la langue, disent les apaisants, alors que les Montréalais constatent tous les jours l'érosion du français et de son pouvoir d'attraction.

D'autres solutions existent. Celle du Conseil supérieur de la langue française, porte-parole du libre-choix dont on nous rebat les oreilles depuis des lunes. Compte tenu de sa composition, il fallait s'attendre à des plats réchauffés. La pire d'entre elles est à faire dresser les cheveux sur la tête. Son propagandiste est Gérard Bouchard, coprésident de la Commission de consultation du Québec sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles, 2007-2008 :

« Notre proposition postule une reconnaissance du pluralisme. Mais elle suppose aussi une quête de solidarité, une volonté d'ouverture et d'engagement au-delà des frontières du groupe ou de la communauté, au-delà des protectionnismes culturels. En d'autres mots, elle reconnaît pleinement le principe de la diversité, mais exige aussi de tous les partenaires qu'ils se départent de l'esprit de la souche. En l'occurrence : l'insécurité chronique et la méfiance qui poussent au repli et à la crainte de l'autre, qui entretiennent une mémoire exacerbée des vexations anciennes, qui durcissent les solitudes actuelles, compromettent les partenariats [sic], empêchent toute possibilité de greffe. En ce sens, tous ensemble, jeter les souches au prochain feu de la Saint-Jean? Pourquoi pas? Avec l'espoir raisonnable qu'à la longue, il pourrait naître de ces cendres (parmi quelques inévitables bleuets?) une espèce [sic] renouvelée, enrichie, comme il arrive parfois. » *Le Devoir*, 24 mars 1999

Ce texte me rappelle ma boutonneuse adolescence. J'ai déjà entendu ou lu quelque chose du genre : « Un homme nouveau, peut-être »?

Yves Michaud, *Protection de la langue - L'avenir du français est encore fragile*, *Le Devoir*,

<http://www.ledevoir.com/politique/quebec/320597/protection-de-la-langue-l-avenir-du-francais-est-encore-fragile>, 8 avril 2011

L'OCTOBRE

L'homme de ce temps porte le visage de la
Flagellation
et toi, Terre de Québec, Mère Courage
dans ta Longue Marche, tu es grosse
de nos rêves charbonneux douloureux
de l'innombrable épuisement des corps et des âmes

je suis né ton fils par en haut là-bas
dans les vieilles montagnes râpées du Nord
j'ai mal et peine ô morsure de naissance
cependant qu'en mes bras ma jeunesse rougeoie

voici mes genoux que les hommes nous pardonnent
nous avons laissé humilier l'intelligence des pères
nous avons laissé la lumière du verbe s'avilir
jusqu'à la honte et au mépris de soi dans nos frères
nous n'avons pas su lier nos racines de souffrance
à la douleur universelle dans chaque homme ravalé

je vais rejoindre les brûlants compagnons
dont la lutte partage et rompt le pain du sort commun
dans les sables mouvants des détresses grégaires

nous te ferons, Terre de Québec
lit des résurrections
et des milles fulgurances de nos métamorphoses
de nos levains où lève le futur
de nos volontés sans concessions

les hommes entendront battre ton pouls dans l'histoire
c'est nous ondulant dans l'automne d'octobre
c'est le bruit roux de chevreuils dans la lumière
l'avenir dégagé

l'avenir engagé

Gaston Miron, L'homme rapaillé, Longueuil, Typo,
1998 (version originale publiée en 1970), p. 103 et 104

La loi 101

La *loi 101* est à la base de la Charte de la langue française. Elle a été adoptée en août 1977 par le Parti québécois, dirigé à l'époque par René Lévesque. La Charte a été élaborée afin de protéger la langue française. Ainsi, l'affichage public doit se faire en français. De plus, les lois doivent être rédigées en français. Il y avait aussi une plus grande réglementation autour de l'accès aux écoles anglaises.

Affichage : Couillard resserrera la loi 101

(Québec) Québec resserrera la loi 101 pour forcer les détaillants affichant une marque de commerce en anglais à ajouter un descriptif en français.

Le premier ministre Philippe Couillard l'a confirmé à mots à peine couverts vendredi. « J'aurais souhaité que toutes les entreprises le fassent volontairement. Il y a un très petit nombre d'entreprises qui ne le font pas. On est en fin d'analyse (...) sur les gestes à poser. Ça devrait être annoncé prochainement », a-t-il affirmé lors d'une conférence de presse pour dresser le bilan de la session parlementaire qui a pris fin vendredi.

L'objectif n'est pas « d'effacer » les marques de commerce en anglais. « Il ne s'agit pas que Canadian Tire devienne Pneu Canadien, soyons clairs », a insisté le premier ministre. Les entreprises doivent plutôt faire un « clin d'œil » aux Québécois sur leurs enseignes.



« J'en fais, moi, une question de politesse, a soutenu Philippe Couillard. J'aime que Second Cup, par exemple, ait eu la délicatesse d'indiquer : Les Cafés Second Cup. Tout le monde sait qu'il y a du café, mais c'est comme si cette entreprise me dit : je sais où je suis, je sais dans quel environnement je suis, je connais l'existence du fait français au Québec. On pense qu'un message de type clin d'œil à la population est nécessaire. »

En avril dernier, la Cour d'appel a maintenu une décision de la Cour supérieure, qui avait statué que la Charte de la langue française ne permet pas à l'Office québécois de la langue française (OQLF) d'exiger aux détaillants des descriptifs en français. Elle a ainsi débouté le gouvernement du Québec et donné gain de cause à Wal-Mart, Best Buy, Costco, Old Navy, Gap, Curves, Toys R Us et Guess.

Le juge de la Cour supérieure Michel Yergeau avait indiqué dans sa décision qu'il revient au « législateur de faire quelque chose » s'il estime que « le visage linguistique français du Québec souffre d'une vague, voire d'une déferlante, des marques de commerce de langue anglaise dans l'affichage public ».

En matinée jeudi, la ministre de la Protection et de la Promotion de la langue française, Hélène David, n'avait pas voulu ouvrir son jeu. « Le ministère de la Justice a jusqu'au 26 juin pour décider s'il va à la Cour suprême » pour contester la décision de la Cour d'appel. « Pendant ce temps-là, nous regardons toutes les options et quand nous serons prêts à donner la décision, nous donnerons la décision ». Une source gouvernementale a toutefois confirmé par la suite que la Charte est bel et bien en voie d'être resserrée. Une annonce serait faite la semaine prochaine.

Tommy Chouinard, Affichage : Couillard resserrera la loi 101, [La Presse](http://www.lapresse.ca/actualites/politique/politique-quebecoise/201506/12/01-4877529-affichage-couillard-resserrera-la-loi-101.php), <http://www.lapresse.ca/actualites/politique/politique-quebecoise/201506/12/01-4877529-affichage-couillard-resserrera-la-loi-101.php>, 12 juin 2

Ma position sur la Loi 101

Vendredi dernier, j'ai donné une entrevue à l'animateur Jordi Morgan à la station de radio News 95,7 à Halifax. Dans le cadre d'une discussion sur les ingérences fédérales dans les champs de compétence provinciale, M. Morgan m'a demandé si les gouvernements n'avaient pas un rôle à jouer en faisant la promotion d'une identité nationale au moyen de lois telles que la Loi canadienne de la santé.

J'ai répondu que les gens savent qui ils sont et que ce n'est pas le rôle du gouvernement de créer et de protéger une identité nationale. J'ai donné l'exemple du Québec et j'ai dit que nous n'avions pas besoin de la Loi 101 pour protéger le français.

Je ne m'attendais pas à susciter une telle tempête en réitérant ma croyance qu'on devrait laisser les gens agir comme des individus libres et responsables, y compris lorsqu'il est question de protéger leur langue, au lieu de s'en remettre à la coercition étatique pour le faire à leur place.

Mes propos ont depuis fait l'objet de dénonciations par plusieurs personnalités publiques au Québec et ont suscité une vague de commentaires hargneux sur Internet.

Certains disent que je ne suis pas un « vrai Québécois » et m'accusent « d'attaquer le Québec » parce que je veux être populaire dans le reste du pays. Ils semblent incapables de concevoir qu'on puisse avoir une position différente de la leur sur la base de principes fondamentaux.

Ma position est celle-ci : oui, il est important que le Québec demeure une société majoritairement francophone. Et idéalement, tout le monde au Québec devrait être capable de s'exprimer en français. Mais nous ne devrions pas chercher à atteindre cet objectif en restreignant les droits et la liberté de choix des individus.

Le français va survivre si les Québécois chérissent leur langue et veulent la préserver; il va rester vigoureux si le Québec devient une société plus libre, dynamique et prospère; il va s'épanouir si nous en faisons une langue attrayante que les nouveaux venus voudront apprendre et utiliser. Non en l'imposant et en empêchant les gens de prendre leurs propres décisions sur les questions qui concernent leur vie personnelle.

À chaque fois que le sujet de la Loi 101 est soulevé, on entend dire qu'il existe « un consensus » au Québec sur cette question : à part quelques militants extrémistes pour les

droits des anglophones et quelques traîtres à la nation, on déclare que tout le monde est d'accord avec la Loi 101. C'est une question réglée qu'on n'a plus le droit de rouvrir. C'est plus facile ainsi d'isoler et de dénigrer quiconque émet une critique.

Mais ce consensus n'existe tout simplement pas. À titre d'exemple, une enquête effectuée l'an dernier par la respectée maison de sondage Léger Marketing a montré que 66 % des Québécois, y compris une majorité claire de 61 % des francophones, étaient d'accord avec le principe selon lequel tout le monde au Québec devrait être libre de choisir sa langue d'enseignement.

Pourquoi les parents francophones ne pourraient-ils pas envoyer leurs enfants faire une partie de leurs études dans des écoles anglaises ou bilingues, de façon à ce qu'ils maîtrisent parfaitement les deux langues? L'anglais est la langue de 350 millions de gens autour de nous. C'est également la plus importante langue internationale partout dans le monde. La maîtriser est un atout incontournable.

Qui plus est, une importante population anglophone vit au Québec depuis 250 ans. À moins de croire que le Québec d'aujourd'hui est une simple extension de la Nouvelle-France, et que seuls les descendants des colons français sont de vrais Québécois, il faut

reconnaître que l'anglais aussi fait partie de l'identité québécoise.

Dans une société libre et démocratique, on devrait pouvoir dire ces choses et en débattre calmement sans se faire crucifier sur la place publique. Je suis déçu de constater que plusieurs contestent même mon droit d'exprimer une opinion personnelle en public sur ce sujet.

Il est par ailleurs troublant qu'il n'y ait personne sur la scène politique québécoise pour représenter cette majorité silencieuse qui voudrait moins de lois contraignantes et plus d'incitations positives pour promouvoir l'utilisation du français tout en s'ouvrant à l'anglais. Que peut-on en conclure, sinon que c'est une indication claire que notre vie politique a quelque chose de dysfonctionnel?

Cela étant dit, la Loi 101 est une question de compétence provinciale et ma position n'implique aucunement mon parti ou mon gouvernement. Je parle ici en tant que Québécois. Je vais continuer de le faire parce que j'aime le Québec et que je souhaite qu'il devienne l'endroit le plus libre et le plus prospère en Amérique du Nord.

Maxime Bernier, *Ma position sur la Loi 101*, <http://www.maximebernier.com/2011/02/ma-position-sur-la-loi-101/>, 6 février 2011

La loi 101, outil d'intégration

Les réfugiés syriens seront bientôt au Québec. Les écoles sont sur le pied d'alerte afin de permettre aux enfants d'être francisés dans nos programmes d'accueil, par des enseignants spécialisés.

De par la Loi 101, les enfants immigrants ont l'obligation légale de fréquenter un établissement francophone de la maternelle jusqu'à la fin du secondaire (Loi 101, article 72). Les classes d'accueil leur donnent les outils nécessaires afin de veiller à leur épanouissement non seulement entre les murs de l'école, mais aussi à l'extérieur de ceux-ci. La langue de cohésion sociale, c'est encore et toujours le français à Montréal. Ce sera la langue de leur quartier, celle de leurs jeux de ruelle, la langue commune qui permettra aux petits Syriens de communiquer avec les petits Québécois de toutes origines et de toutes langues. Leur socle, ce sera le français. Langue dans laquelle ils écouteront les émissions de bonshommes animés ou joueront tous ensemble. On appelle cela de la cohésion sociale. Nous manquerions donc de compassion si nous n'acceptons pas qu'ils soient plutôt anglicisés? Pour moi, être humain, c'est d'inclure les nouveaux arrivants le plus possible et leur permettre de fonctionner adéquatement dans leur nouvelle société. À ce que je sache, cela devrait se faire dans notre langue, qui deviendra aussi la leur.

Autre bémol : la loi 101 ne s'applique ni à l'éducation des adultes ni à la formation professionnelle, comme au cégep et à l'université, qui sont donc des secteurs exemptés de cette loi. Le Parti Québécois, dans son programme de 2011, avait clairement adopté la modification de la loi 101 afin qu'elle s'applique à l'éducation des adultes, à la formation professionnelle et au cégep. Si le PQ avait bougé lorsqu'il était au pouvoir, alors que Diane de Courcy était ministre de la Langue française et de l'Immigration, nous n'en serions pas là. Le point est d'ailleurs toujours dans le programme de Parti de Pierre-Karl Péladeau.

De plus, la francisation des adultes n'étant aucunement obligatoire au Québec, les adultes qui se francisent le font par choix. Quel choix feront les Syriens? Je ne sais pas. Mais ce que je sais, c'est que si le gouvernement envoie leurs enfants dans les écoles anglophones afin de les accueillir en anglais, et les intégrer dans la même langue, leurs parents voudront apprendre la langue de scolarisation de leurs enfants, soit... l'anglais.

Selon Potvin et al. (2014), le nombre d'immigrants « diminue de plus de la moitié après 16 ans, car plusieurs se dirigent volontairement – ou sont orientés par l'école – vers le secteur des adultes dans le secteur linguistique de leur choix » (p. 53). Nous pouvons ici faire un lien direct avec les balises de la Loi 101.

Il fallait aussi entendre la ministre David, pourtant responsable de la langue, faire du patinage artistique devant les journalistes ce matin afin de tenter de se justifier. Incohérence par dessus incohérence afin de tenter de justifier l'injustifiable.

Modifier la loi 101 et l'adapter enfin aux réalités de notre époque? Il serait plus que temps.

Le choix que fera le gouvernement sera porteur de sens, et sera aussi un message fort envoyé aux Syriens : nous ne vous intégrons pas dans la langue de la majorité. Nous ne considérons pas que cela soit assez important.

Souvenons-nous des enfants grecs ou italiens que nous avons « échappés » avant la loi 101.

Les Syriens viendront ici afin de recommencer leur vie, soyons cohérents et donnons-leur la chance de le faire dans notre langue officielle.

Tania Longpré, *La loi 101, outil d'intégration*, *Le Journal de Montréal*, <http://www.journaldemontreal.com/2015/11/25/la-loi-101-outil-dintegration>, 25 novembre 2015



Roland Pier, *Tout le monde veut défendre la Loi 101*, 1986

Speak White

Speak white!

Il est si beau de vous entendre
Parler de Paradise Lost
Ou du profil gracieux et anonyme qui tremble
dans les sonnets de Shakespeare

Nous sommes un peuple inculte et bègue
Mais ne sommes pas sourds au génie d'une
langue

Parlez avec l'accent de Milton et Byron et
Shelley et Keats

Speak white!

Et pardonnez-nous de n'avoir pour réponse
Que les chants rauques de nos ancêtres
Et le chagrin de Nelligan

Speak white!

Parlez de choses et d'autres
Parlez-nous de la Grande Charte
Ou du monument à Lincoln
Du charme gris de la Tamise
De l'eau rose du Potomac
Parlez-nous de vos traditions
Nous sommes un peuple peu brillant
Mais fort capable d'apprécier
Toute l'importance des crumpets
Ou du Boston Tea Party

Mais quand vous really speak white
Quand vous get down to brass tacks

Pour parler du gracious living
Et parler du standard de vie

Et de la Grande Société
Un peu plus fort alors speak white
Haussez vos voix de contremaîtres
Nous sommes un peu durs d'oreille
Nous vivons trop près des machines
Et n'entendons que notre souffle au-dessus
des outils

Speak white and loud!

Qu'on vous entende
De Saint-Henri à Saint-Domingue
Oui quelle admirable langue
Pour embaucher
Donner des ordres
Fixer l'heure de la mort à l'ouvrage
Et de la pause qui rafraîchit
Et ravigote le dollar

Speak white!

Tell us that God is a great big shot
And that we're paid to trust him
Speak white!
Parlez-nous production, profits et
pourcentages
Speak white!
C'est une langue riche
Pour acheter
Mais pour se vendre
Mais pour se vendre à perte d'âme
Mais pour se vendre

Ah! Speak white!

Big deal
Mais pour vous dire
L'éternité d'un jour de grève
Pour raconter

Une vie de peuple-concierge
Mais pour rentrer chez nous le soir
A l'heure où le soleil s'en vient crever au-
dessus des ruelles
Mais pour vous dire oui que le soleil se
couche oui
Chaque jour de nos vies à l'est de vos empires
Rien ne vaut une langue à jurons
Notre parlure pas très propre
Tachée de cambouis et d'huile

Speak white!
Soyez à l'aise dans vos mots
Nous sommes un peuple rancunier

Mais ne reprochons à personne
D'avoir le monopole
De la correction de langage

Dans la langue douce de Shakespeare
Avec l'accent de Longfellow
Parlez un français pur et atrocement blanc
Comme au Viêt-Nam au Congo
Parlez un allemand impeccable
Une étoile jaune entre les dents
Parlez russe, parlez rappel à l'ordre, parlez
répression
Speak white!
C'est une langue universelle

Nous sommes nés pour la comprendre
Avec ses mots lacrymogènes
Avec ses mots matraques

Speak white!
Tell us again about Freedom and Democracy
Nous savons que liberté est un mot noir
Comme la misère est nègre
Et comme le sang se mêle à la poussière des
rues d'Alger ou de Little Rock

Speak white!
De Westminster à Washington, relayez-vous!
Speak white comme à Wall Street
White comme à Watts
Be civilized
Et comprenez notre parler de circonstance
Quand vous nous demandez poliment
How do you do?
Et nous entendez vous répondre
We're doing all right
We're doing fine
We are not alone

Nous savons que nous ne sommes pas seuls

Michèle Lalonde, *Speak white*, 1968

Quel impact a eu la Loi 101, 35 ans après son adoption?

La loi 101 est aujourd'hui synonyme d'équilibre et de paix sociale, mais elle a vu le jour dans le tumulte et elle a alimenté bien des passions. Le message aux anglophones était clair dès son adoption : désormais, le français sera la langue dominante au Québec.

Portée par le premier gouvernement indépendantiste, celui de René Lévesque, la loi 101 a eu l'effet d'un coup de barre sur l'avenir du Québec.

Le dossier linguistique est radioactif et les gouvernements n'y touchent que s'ils y sont contraints. La loi 101, ou la Charte de la langue française, a été adoptée le 26 août 1977.

Ce n'était pas la première législation sur la langue, mais celle qui a fini par faire consensus. Attaquée de toutes parts, au plan politique et juridique, elle a été amputée graduellement de plusieurs de ses dispositions les plus contraignantes.

UN PEU D'HISTOIRE

Dans les années soixante, la question de la place du français est une poudrière. Des affrontements violents entre parents francophones et anglophones (principalement d'origine italienne) ont éclaté à Saint-Léonard, au point de faire appel à la Loi de l'émeute.

La commission scolaire locale refuse aux anglophones le choix d'aller à l'école anglaise. Les manifs se succèdent et dégénèrent. Le gouvernement unioniste de Jean-Jacques Bertrand passe, en 1968, le « Bill 63 » qui rétablit la liberté de choix pour les parents ce qui remet le feu aux poudres.

La tension sociale est déjà grande et prépare la montée du mouvement indépendantiste. Nombre de « Canadiens français » sont frustrés de ne pouvoir être servis en français, de constater que l'économie et les postes de direction sont contrôlés par la minorité anglaise.

C'est le gouvernement libéral de Robert Bourassa qui adopte la première loi, la loi 22, qui fait du français la seule langue officielle au Québec et met fin au bilinguisme des institutions. Les Anglo-Québécois réagiront très mal en votant en 1976, pour l'Union nationale, contribuant à faire élire le PQ.

On retiendra de la loi 22 les fameux tests linguistiques qui devaient être administrés aux enfants pour avoir droit à l'enseignement en anglais.

DE LA LOI 1 À LA LOI 101

Élu en 1976, le Parti québécois fait de la Charte de la langue française sa loi 1. Il la retirera, devant l'opposition libérale, avant de la rebaptiser loi 101.

Le débat sur la loi 101 va monopoliser le débat politique pendant des mois. La presse anglophone est déchaînée et sautera sur toutes les occasions pour dénoncer les limites imposées aux libertés individuelles par l'État.

Les accusations de racisme, de xénophobie, d'intolérance... fusent. Les médias sont tapissés d'histoires de Québécois de langue anglaise qui quittent la province ou vivent des tracasseries administratives de la part « la police de la langue ». On parle beaucoup de la fuite de sièges sociaux et les statistiques démontrent un exode des Anglo-Québécois vers d'autres lieux.

La loi 101 reprend les grandes lignes de la loi 22, mais raffermi les clauses sur l'affichage commercial, la loi de la justice et, surtout, limite l'accès à l'école anglaise aux enfants dont un parent a fréquenté l'école anglaise.

Une première brèche dans la loi survient en 1979. La Cour Suprême juge inconstitutionnels les articles 7 à 13 et Québec doit adopter, à nouveau, ses lois dans les deux langues. Les commissions scolaires anglophones remportent une manche en 1982 avec l'appui du gouvernement Trudeau et de sa Charte des droits.

En 1988, l'unilinguisme dans l'affichage est jugé illégal puisque cette disposition contrevient à la liberté d'expression. Québec rétorque et établit le principe de la prédominance du français sur les affiches.

Le but premier de la loi 101 est d'endiguer le processus d'assimilation et de minorisation des francophones. La clef, c'est d'obliger les immigrants à apprendre le français pour éviter qu'ils ne se fondent dans la communauté anglophone. Au gré de batailles juridiques, la « clause Québec » sera remplacée par la « Clause Canada », qui crée une exception pour les citoyens des autres provinces dans le cas de la langue de l'enseignement.

« LE PÈRE DE LA LOI 101 »

Si aujourd'hui on peut parler des « enfants de la loi 101 » c'est que cette législation a freiné l'érosion. Celui qui porté ce débat de bout en bout c'est le Dr Camille Laurin, le « père de la loi 101 ».

Le premier ministre René Lévesque a exprimé à plusieurs reprises son malaise face aux atteintes aux libertés fondamentales. Psychiatre de formation, Camille Laurin voyait la loi 101 comme une thérapie collective qui allait préparer la souveraineté du Québec.

Caricaturé, démonisé, le Dr Laurin ne s'est jamais départi de son flegme et a résisté à toutes les attaques.

La loi 101 a été retouchée et remodelée depuis 35 ans. La première ministre Pauline Marois cherche actuellement à lui apporter des retouches.

Beaucoup de ses détracteurs conviennent, maintenant, que la loi 101 a donné un visage majoritairement français à Montréal et rassuré les Québécois au travail ainsi que dans leur vie quotidienne, comme elle a garanti leurs institutions aux Anglophones. En un mot, la loi a pacifié notre société.

Par contre, le portrait de 2012 est très différent de celui de 1977 et il faut juger la loi 101 dans son contexte où on disait « le Québec doit être aussi français que l'Ontario est anglais », un contexte de reconquête.

Des souverainistes considèrent même que la loi 101 a tué le projet d'indépendance, en le privant de son principal carburant émotif.

Donald Charrette, *Quel impact a eu la Loi 101, 35 ans après son adoption?* Le Huffington Post Québec,

http://quebec.huffingtonpost.ca/2012/12/10/je-me-souviens-impact-loi-101_n_2252718.html, 12 juin 2012

Le Québec, un modèle pour les Français

Pour mieux saisir la portée de l'enjeu, il faut nous tourner vers l'exemple du Québec : un miroir et un modèle auquel les Français ont grand tort de ne pas se référer davantage. Avec l'expansion technologique de l'après-guerre, la Belle Province, sertie dans l'État anglophone du Canada, était en train de s'angliciser de plus en plus. C'est-à-dire que le phénomène nous guette, nous, à courte échéance, se trouvait en plein essor là-bas : à savoir que les emplois importants, les professions intéressantes et lucratives exigeaient toutes la pratique de l'anglais. Les anglophones, de souche ou d'adoption, avaient la part belle, et l'on voyait arriver le moment où les Québécois parlant français n'auraient plus qu'à être serveurs, nettoyeurs, balayeurs, ou à se réfugier au fond des bois dans le bûcheronnage.

C'est alors qu'une vive réaction s'est produite : tout à coup les Québécois en ont eu assez de se laisser écraser et traiter de sous-peuple par la puissance des autres – de se faire, pour ainsi dire, voler leur pays sous leurs pieds. Ils se sont mobilisés comme un seul homme pour la défense de leur langue, de leur « identité », comme on dit. Ils ont voulu défendre leur droit à l'emploi dans une vie économique en français. [...] Des députés actifs et déterminés furent élus à l'Assemblée provinciale, qui firent prendre des mesures légales, par exemple sur l'obligation d'employer le français dans le commerce et dans les fonctions administratives, des décrets concernant l'affichage, etc. [...] La survie était à ce prix – elle l'est d'ailleurs partout où s'élève une menace : l'Estonie est à l'heure actuelle en train de forger une armature juridique pour la protection de l'estonien, et je ne dis rien de la Catalogne. Quand on entend de courtois fonctionnaires expliquer chez nous que la législation n'a jamais aidé les langues à s'imposer ou à se maintenir, on a envie de leur dire : « Allez voir au Québec si j'y suis! »...

Cela dit, il est vrai que les Québécois possèdent sur nous quelques sérieux avantages. D'abord – c'est le point de départ obligé – ils se rendent clairement compte du danger que fait peser une langue internationale dominante sur une langue « locale », objet, ici, de notre propre aveuglement. [...]

Bien sûr, l'avantage majeur des habitants du Québec était leur détermination, l'énergie vitale qu'ils mirent dans la défense de leur cause, ainsi que leur incroyable créativité langagière. Ils sont à l'heure actuelle à peu près les seuls à forger des mots en français pour les besoins de l'évolution des notions et des techniques – et je ne parlerai pas ici, parce que ce serait hors sujet, du formidable engagement culturel des écrivains québécois, des poètes, des chanteurs de la première couvée, Félix Leclerc ou Gilles Vigneault, qui ont tous su galvaniser l'énergie québécoise, les intellectuels marchent au premier rang.

[...]

Le Québec devrait être notre point de mire – un jour, peut-être pas si lointain, lorsque nous serons devenus bien Européens, et que nous aurons donné notre langue aux chiens, les Québécois ont de grandes chances de rester les seuls Français sur la planète!... Avec quelques Belges irréductibles, et d'indéracinables Suisses au parler chantant...

Claude Duneton, *La mort du français*, Paris, Plon, 1999, p.102 à 105